



Descriptif du module 2402

Domaine : Santé

Filière : Technique en Radiologie Médicale

1. Intitulé du module : Data management et risques radiologiques

2024-2025

Code : S.RM.SO370.2402.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

Avoir validé le module

Avoir suivi le module

Pas de prérequis

Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6 Ab7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences Bb1 Bb2 Bb3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences Cb1 Cb2 Cb3

D. Rôle de Leader : Compétences Db1 Db2 Db3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences Fb1 Fb2 Fb3 Fb4 Fb5

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences Gb1 Gb2 Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

<u>Objectif(s) de fin de formation visé(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ (2) Connaître et appliquer de manière adéquate la législation, les recommandations et les guides de bonnes pratiques (radioprotection, administration des médicaments, dispositifs médicaux, etc.)➤ (3) Assurer la sécurité lors de l'utilisation de rayonnements non-ionisants➤ (4) Utiliser adéquatement le matériel pour assurer la surveillance et la sécurité du patient médicalisé➤ (6) Appliquer les principes d'ergonomie et prévenir les risques psycho-sociaux➤ (8) Garantir l'utilisation, la gestion, la transmission et la sécurité des données conformément aux valeurs légales, éthiques et déontologiques
---	---

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus de l'axe

- Programmes d'assurance qualité – audits cliniques
- Culture de la sécurité et gestion du risque
- Systèmes d'archivage et de communication des données (DACS, PACS, etc.)
- Gestion et sécurité des données
- Evaluation de la qualité d'image et des données biomédicales
- Dispositifs médicaux
- Ergonomie

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input checked="" type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation Remédiation possible Pas de remédiation Examen complémentaire Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

.....

9. Bibliographie principale

Se référer à chaque support de cours

10. Enseignant.e.s

R. Le Coultre, K. Sprengers, L. Marmy, C. Campeanu, C. Schiesser, J. Flury, S. De Labouchère, S. Yavavli, L. Mourot, O. Ratib, M. Champendal, R. Ribeiro.

Responsable de module : Régis Le Coultre

Descriptif validé le 30.08.2024, **par** Laurence Flaction